



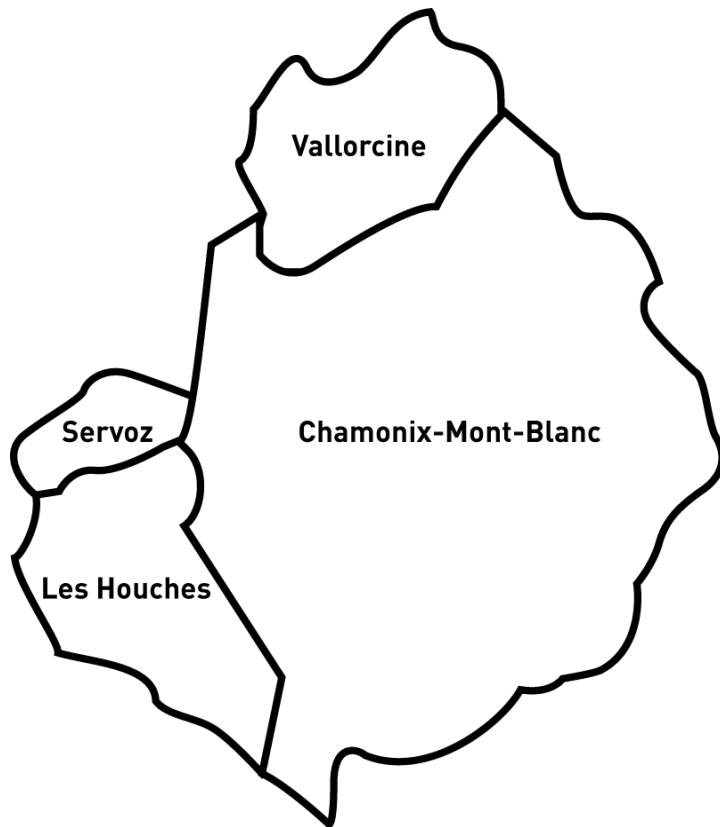
« HABITER MIEUX » en VALEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc
Chamonix Mont-Blanc – Les Houches – Servoz – Vallorcine

« HABITER MIEUX » en VALLEE DE CHAMONIX- MONT-BLANC



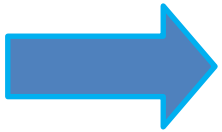
Présentation du territoire



- 4 communes
- Vallée vulnérable:
 - au changement climatique
 - aux épisodes de dégradation de la qualité de l'air

« Habiter Mieux »

Champs d'intervention du programme:



toutes les résidences principales privées en habitat individuel ou collectif de plus de 15 ans, en particulier celles construites avant 1975



« HABITER MIEUX » en VALEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc
Chamonix Mont-Blanc – Les Houches – Servoz – Vallorcine

Les objectifs qualitatifs

3 volets d'actions

- Énergie et précarité énergétique
- Environnemental (diminuer les émissions de gaz à effet de serre et préserver la qualité de l'air dans la vallée)
- Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé

Les objectifs quantitatifs

- **200 logements rénovés sur 5 ans :**
 - 185 logements occupés par leur propriétaire, dont:
 - 35 au titre des logements indignes ou très dégradés
 - 150 au titre de la lutte contre la précarité énergétique
 - 15 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés, dont:
 - 5 au titre des logements indignes ou très dégradés
 - 10 au titre de la lutte contre la précarité énergétique



« HABITER MIEUX » en VALEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc
Chamonix Mont-Blanc – Les Houches – Servoz – Vallorcine

Les partenaires

- Convention signée entre l'Etat, l'Anah, le Conseil Départemental 74 et la CCVCMB
- Enveloppe globale de subvention sur 5 ans 2 896 680 € (travaux + ingénierie)
 - Anah: 2 208 960 €, Etat « Habiter Mieux » : 382 720 €
 - CCVCMB : 200 000 €
 - CD 74 : 105 000 €
 - D'autres financeurs non signataires peuvent être sollicités en fonction de la nature du projet: Caisses de retraites, complémentaires,...



« HABITER MIEUX » en VALEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc
Chamonix Mont-Blanc – Les Houches – Servoz - Vallorcine

Un opérateur : ACT-HABITAT

▪ Acteur haut-savoyard membre du 1er réseau associatif national au service de l'amélioration de l'habitat



- Une équipe en charge du suivi-animation:
 - Un chef de projet / chargé d'opération
 - 2 techniciens spécialisés en énergie et habitat dégradé
 - Une conseillère habitat
 - Une conseillère en économie sociale et familiale



« HABITER MIEUX » en VALEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc
Chamonix Mont-Blanc – Les Houches – Servoz - Vallorcine

Assister et conseiller

- Conseils et aide à la décision
 - Diagnostics techniques : visite systématique du logement avec réalisation d'un audit énergétique pour orienter les priorités de travaux
 - Diagnostic social : évaluation socio-économique de la situation du ménage
- Assistance financière, administrative et technique
 - Accompagnement des propriétaires du montage des dossiers de demande de subvention jusqu'au versement des aides



« HABITER MIEUX » en VALEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc
Chamonix Mont-Blanc – Les Houches – Servoz – Vallorcine

Dispositif d'animation et de communication

- Permanence sur site
 - Tous les 1er et 3ème mercredis du mois de 9h à 12h en Mairie de Chamonix
- Permanences téléphoniques chez ACT-HABITAT
 - Du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h
 - 04 50 09 99 32
- Accueil mail : act-habitat@act-habitat.asso.fr
- Accueil dans les locaux d'ACT-HABITAT au 70 avenue de France – 74000 ANNECY sur rendez-vous



« HABITER MIEUX » en VALEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc
Chamonix Mont-Blanc – Les Houches – Servoz – Vallorcine

Les bâtiments éligibles au programme

- Les habitations achevées depuis au moins 15 ans
- Les logements occupés ou loués à titre de résidence principale

Recevabilité des travaux

- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment
- Les devis doivent être détaillés poste par poste
- Les travaux doivent être conforme aux règles d'urbanisme en vigueur
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant la notification des aides

Les aides financières du programme

• Les subventions de l'Anah - Propriétaires occupants

➤ En fonction des ressources (Revenu fiscal de référence N-2) et du type de travaux

➤ **Travaux liés aux économies d'énergie:** 35% à 50% du montant des travaux plafonnés à 20 000 € HT + prime de 10% du montant des travaux HT plafonnée à 1 600 € ou 2 000 €

➤ **Travaux de sortie d'inconfort, de non-décence ou d'indignité:** 50% du montant des travaux plafonnés entre 20 000 € et 50 000 € HT



« HABITER MIEUX » en VALEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc
Chamonix Mont-Blanc – Les Houches – Servoz – Vallorcine

Les aides financières du programme

• Les subventions de l'Anah - Propriétaires bailleurs

- Engagement de pratiquer un loyer modéré pendant 9 ans minimum
- Réaliser un gain énergétique de 35% et atteindre l'étiquette « D » après travaux
- En fonction du type de travaux: 25% à 35% du montant des travaux plafonnés à 750 € HT/m² ou 1 000 € HT/m² (dans la limite de 80m²)
- Prime de 1 500 €
- Prime de réduction de loyer: 9 000 € max à 12 000 €
- Déduction fiscale de 30% à 60% sur les revenus fonciers bruts



« HABITER MIEUX » en VALEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc
Chamonix Mont-Blanc – Les Houches – Servoz - Vallorcine

Les aides financières du programme

• Les subventions du Conseil Départemental 74

- Propriétaires occupants: 500 €
- Propriétaire bailleur: de 1 500 € à 4 500 € en fonction du loyer pratiqué

• Les subventions de la CCVCMB

- 20% du coût des travaux plafonné à 1 000 €



« HABITER MIEUX » en VALEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc
Chamonix Mont-Blanc – Les Houches – Servoz – Vallorcine

Les autres avantages

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique

- Pour les propriétaires occupants et locataires
- Le logement doit être la résidence principale et achevé depuis plus de 2 ans
- En déduction des aides ou subventions reçues
- Travaux effectués par un professionnel qualifié RGE
- 30% des dépenses éligibles, plafonné pour 5 ans à :
 - ✓ 8 000 € pour une personne seule
 - ✓ 16 000 € pour un couple
 - ✓ + 400 € par personne à charge
- Cumulable avec l'éco-prêt à taux zéro sous conditions de ressources



« HABITER MIEUX » en VALEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc
Chamonix Mont-Blanc – Les Houches – Servoz - Vallorcine

Les autres avantages

• L'éco-prêt à taux zéro

- Pour les propriétaires occupants et bailleurs
- Le logement doit être la résidence principale et achevé avant le 1er janvier 1990
- Égal au montant des travaux éligibles jusqu'à 30 000 €
- Durée de remboursement: minimum 3 ans – max 10 ans
- Travaux effectués par un professionnel qualifié RGE
- Cumulable avec le CITE sous conditions de ressources

Exemple de financement

	Avant travaux	Après travaux
Projet	Isolation des combles et remplacement de la chaudière dans une maison de 140m ² de 1970. Ménage retraité aux ressources très modestes.	
Performance énergétique	Classe E (300 kWhep/m ² /an)	Classe D (206 kWhep/m ² /an) Amélioration de 31 %
Investissement		16 119 € TTC
Financement	Anah : 7 640 € + 1 528 € prime Habiter Mieux CD 74 : 500 CCVCMB : 1 000 € Caisse de retraite : 3 000 € Total des aides : 13 668 € soit 85 % de subventions. Il reste 2 451 € à la charge du propriétaire	
Déprende/ consommation énergétique	4 622 € par an	3 461 € par an (-25%) Le reste à charge du propriétaire est amorti en 2 ans



« HABITER MIEUX » en VALEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc
Chamonix Mont-Blanc – Les Houches – Servoz – Vallorcine

A savoir

Il existe d'autres dispositifs locaux complémentaires, non-soumis à conditions de ressources :

- **La plateforme locale de rénovation énergétique**, qui apportera un accompagnement approfondi à tous les demandeurs de la vallée dans leurs démarches de rénovation
- **Le Fonds Energie Habitat**, pour favoriser les opérations de rénovation énergétique. 1 500 € maximum. Non cumulable avec le programme « Habiter Mieux » en Vallée de Chamonix-Mont-Blanc
- **Le Fonds Air Bois**, 1 000 € par opération de renouvellement d'appareil de chauffage non-performant. Cumulable avec le programme sous conditions de ressources



« HABITER MIEUX » en VALEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc
Chamonix Mont-Blanc – Les Houches – Servoz – Vallorcine

Merci de votre attention

